

## Information

---

**Sujet** : Diverses informations

Date : 18 avril 2023

Réf : 06-2023

---

Mesdames, Messieurs,

### **Code Sportif National :**

Quelques fautes de frappe se sont glissées dans le Code Sportif National.

Les changements suivants ont été apportés :

- Annexe « Généralités », article 16.2 : le titre de l'article a été corrigé
- Annexe « Juridique », article 13.1 : le montant de la réclamation a été corrigé

### **Courses de Côte :**

Les frais d'engagements pour les courses de côte en Belgique sont fixés à 150 € par la Fédération.

L'organisateur des courses de côte de Ry-des-Glands, La Roche en Ardenne et Sainte-Cécile fait exception et fixe les frais d'engagements à 170 €.

### **Championnat du Luxembourg des Circuits :**

Dans la mesure où aucune course circuit ne peut être organisée sur le territoire du Grand-Duché cette année, les conditions décrites dans le Code Sportif National, Annexe « Championnat Circuit », article 2.3 s'applique, à savoir :

« Dans le cas où aucune course ne peut se tenir sur le territoire luxembourgeois, sont considérés pour l'attribution des points au championnat les 5 meilleurs résultats des courses disputées à l'étranger. »

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe ACL Sport